

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°23/004
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**BUDGET ANNEXE DE GESTION
ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2023 -
RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES (7)**

Date de convocation :
7 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 6

Votants : 35

Séance du 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize mars, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Régis PHILIPPON, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN (arrivée 19h40 point n°2 ; départ 22h40 point n°14), Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe BOUVIER, Anne VUAILLE, Charles-Philippe MOURGUES, Sylvie DUFLOT, Monique LAHEURTE, François DREUILHE.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Philippe BOUVIER à Véronique BERTRAN DE BALANDA

Anne VUAILLE à Jacques MYARD

Charles-Philippe MOURGUES à Yann QUENOT

Sylvie DUFLOT à Serge GODAERT

Monique LAHEURTE à Claude KOPELIANSKIS

Janick GEHIN à Anne LAVAGNE

François DREUILHE à Valérie SINGER.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20230313-23-004-DE
Date de télétransmission : 16/03/2023
Date de réception en préfecture : 16/03/2023

SECRETARE : Claude KOPELIANSKIS est nommé SECRETARE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Franck LELIEVRE, Maire-adjoint ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107 ;

VU l'article L. 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation du débat d'orientations budgétaires ;

VU l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 9 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du Budget annexe de gestion Assainissement.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 13 mars et affichée par extrait à la porte de la mairie le 16 mars 2023.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Laffitte', is written over the text 'Le Maire,'.